



U – PANTHÉON - SORBONNE –  
UNIVERSITÉ PARIS 1



# *Les cahiers du CERGORS*



U – PANTHÉON - SORBONNE –  
UNIVERSITÉ PARIS 1

*Centre d'Etudes et de Recherches  
sur la Gestion des Organisations et des Relations Sociales  
17, rue de la Sorbonne – 75231 PARIS Cedex 05  
<http://cergors.univ-paris1.fr>*

*Directeur de la publication :  
M. le Professeur Jean-François AMADIEU*

*Numéro 1  
Septembre 2005*

# *Les cahiers du CERGORS*

*Numéro 1 - Septembre 2005*

*Université Paris I – Panthéon Sorbonne*

*Directeur de publication : Professeur Jean-François Amadieu*

**LES ENTREPRENEURS D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE :  
LE CAS DES FRANÇAIS D'ORIGINE VIETNAMIENNE**

Par Olivier Quang-Tri TRUONG  
Doctorant à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

*Coordination : Sophie Landrieux-Kartochian*  
*Les Cahiers du CERGORS sont téléchargeables gratuitement à partir du site du CERGORS*  
*(<http://cergors.univ-paris1.fr>).*

## Sommaire

<b>1. DE LA THEORIE A LA PRATIQUE</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Le champs de l'entrepreneuriat</b>	<b>5</b>
<i>1.1.1. Définition</i>	6
<i>1.1.2. La naissance du concept d'entrepreneur</i>	6
<i>1.1.3. Les caractéristiques des entrepreneurs</i>	6
<i>1.1.4. Quelques théories sur l'entrepreneuriat</i>	10
<b>1.2. La communauté vietnamienne en France</b>	<b>12</b>
<i>1.2.1. Quelques repères dans l'histoire vietnamienne et les migrations vers la France</i>	12
<i>1.2.2. Projet d'insertion et discriminations</i>	13
<b>1.3. Quelques observations sur les entrepreneurs d'origine asiatique en France</b>	<b>13</b>
<i>1.3.1. Pourquoi étudier les entrepreneurs de la communauté vietnamienne ?</i>	14
<i>1.3.2. Observations</i>	16
<b>2. THEORIES ET MODELES EXPLICATIFS DE L'ENTREPRENEURIAT ETHNIQUE</b>	<b>17</b>
<b>2.1. Les principales théories expliquant l'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration</b>	<b>17</b>
<b>2.2. Deux modèles anglo-saxons de l'entrepreneuriat ethnique</b>	<b>18</b>
<b>3. METHOLOGIE DE RECHERCHE</b>	<b>20</b>
<b>3.1. Position Epistémologique et méthodologie</b>	<b>20</b>
<b>3.2. Question de recherche</b>	<b>21</b>
<i>3.2.1. Objectifs et Hypothèses à vérifier</i>	21
<i>3.2.2. Problématiques soulevées</i>	22
<b>3.3. Synthèse des Variables du modèle d'engagement dans l'entrepreneuriat pour les français d'origine vietnamienne</b>	<b>22</b>
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>24</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>24</b>

## **LES ENTREPRENEURS D'ORIGINE ETRANGERE EN FRANCE : LE CAS DES FRANÇAIS D'ORIGINE VIETNAMIENNE**

Olivier Quang-Tri Truong

Les raisons qui poussent les individus à se lancer dans l'aventure de la création d'entreprises, et les facteurs influençant l'intention entrepreneuriale (facteurs individuels, socioculturels ou économiques...) ont fait l'objet d'une attention importante des chercheurs sur l'entrepreneuriat.

L'ambition de ce projet est de tenter de discerner outre l'histoire personnelle et contingente de chaque entrepreneur les conditions d'engagement dans l'acte de création et ce en étudiant particulièrement le phénomène sous l'angle de « l'origine » du créateur. Dans la recherche anglo-saxonne sur l'entrepreneuriat, cette recherche s'inscrirait dans les études qualifiées d'entrepreneuriat « ethnique », pour des raisons que nous serons amenés à détailler dans notre recherche, nous utiliserons volontiers le terme de français d'origine étrangère (et plus particulièrement de français d'origine vietnamienne) pour aborder le sujet.

Nous nous attacherons ainsi à appréhender les modalités du déclenchement de l'acte entrepreneurial. Notre question de recherche porte sur des populations bien particulières : les créateurs franco-vietnamiens de différentes générations : la génération des primo migrants, et leurs enfants dit « deuxième génération ». Le choix de ces populations n'est pas fortuit car il devra nous conduire à une analyse de populations aux choix de vies et aux profils personnels peu similaires mobilisant des histoires et des processus à comparer, et mettre en perspective notre analyse avec les théories plus classiques de l'entrepreneuriat.

Ainsi, la complexité du sujet résulte dans la compréhension du phénomène de l'entrepreneuriat et son application à l'entrepreneuriat « ethnique » ou l'entrepreneuriat des français d'origine étrangère. Nous ne nous intéresserons pas à la performance des entreprises créées et ni à leur survie, ni encore à leurs caractéristiques, ni au nombre de création par rapport à la population mais davantage au processus d'engagement et aux raisons de la création. Traiter de l'entrepreneuriat des français d'origine étrangère suppose qu'on lui accorde une certaine spécificité par rapport à l'entrepreneuriat générique.

A l'heure actuelle les réflexions menées par les auteurs français (tels Bruyat, Fayolle, Verstraete) nous aident à appréhender de façon globale le phénomène de la création d'entreprises en France mais ces modèles ne prennent pas en compte les facteurs liés aux origines « ethniques » ou « étrangères » des populations ciblées. L'objet de ce travail de recherche est donc de tenter d'affiner les théories de l'entrepreneuriat des français d'origine étrangère à la lumière des recherches françaises portant notamment sur le processus d'engagement d'une part, de valider du même coup la pertinence des théories anglo-saxonnes

sur l'entrepreneuriat « ethnique » et d'autre part de préciser les variables spécifiques de recherche dans le contexte français.

L'entrepreneuriat « ethnique » ou l'entrepreneuriat des français d'origine étrangère et plus particulièrement des français d'origine vietnamienne serait-elle une réponse à une stratégie de survie pour certains, un goût de la revanche pour d'autres, ou encore un désir d'autonomie accru... est ce que le statut d'« immigré » au sens large (français d'origine étrangère ayant acquis la nationalité française, étranger ou encore enfant de parents issus de l'immigration) conférerait une propension plus grande à devenir entrepreneur ? La renégociation de l'identité des populations immigrés avec leur pays d'accueil semble varier en fonction des origines et amène à questionner la généralisation globale de la notion d'entrepreneuriat « ethnique » ou « immigré » car des différences de comportements entrepreneuriaux sont constatés d'une population à l'autre (français d'origine vietnamienne, chinoise, marocaine...). Il est commun de souligner le dynamisme de la communauté chinoise par rapport à d'autres communautés asiatiques ; on sera surpris au regard des statistiques du faible nombre de créations réalisées par les français d'origine vietnamienne au regard de leur dynamisme aux Etats-Unis ou en comparaison avec la communauté chinoise en France.

Le travail de recherche devra nous amener à souligner ou questionner la pertinence et le poids des variables culturelles dans les modèles de compréhension du phénomène entrepreneurial des français d'origine étrangère; mais également à nous attarder sur l'importance de la discrimination rencontrée sur le marché du travail comme variable prépondérante ou non dans la création d'entreprises.

Enfin, on peut se demander si la création d'entreprises des français d'origine étrangère, renforce leur intégration en France ou contraire l'affaiblit conduisant à un repli communautaire dans des entreprises tournées vers des marchés préférentiellement orientés vers la communauté d'origine.

## **1. DE LA THEORIE A LA PRATIQUE**

### **1.1. Le champs de l'entrepreneuriat**

Depuis peu, le fait entrepreneurial apparaît comme un **phénomène incontournable** en France, aux Etats-Unis et au Japon (15 ans et plus)<sup>1</sup>. La création d'entreprises et la reprise d'entreprises sont un phénomène concernant plus de 800 000 actifs par an (emplois créés ou maintenus, comprenant les chefs d'entreprises non salariés lors de l'année de création).

La connaissance très partielle et trop globalisante des réalités de la création d'entreprises (à défaut de statistiques fines, de repérage des différents profils...) conduit, souvent à une connaissance erronée et généralisante des modèles entrepreneuriaux car le phénomène se caractérise par sa diversité : elle est le fait de femmes et d'hommes aux cultures, aux motivations, aux projets différents, qui généreront des types d'entreprises différentes dans leurs caractéristiques et leur développement.

---

<sup>1</sup> ANCE – NA 012 – Octobre 1992

### **1.1.1. Définition**

D'après le petit Robert, la définition de l'entrepreneur est la suivante: « celui qui entreprend quelque chose », « personne qui se charge de l'exécution d'un travail », ou enfin « toute personne qui met en œuvre les divers facteurs de production (agents naturels, travail, capital) en vue de vendre des produits et des services ou encore », « toute personne qui dirige une entreprise pour son propre compte et qui met en œuvre les divers facteurs de la production ( agents naturels, travail, capital ) en vue de vendre des produits ou des services ».

### **1.1.2. La naissance du concept d'entrepreneur**

Selon le dictionnaire universel du commerce publié à Paris en 1723<sup>2</sup>, « l'entrepreneur » est celui qui entreprend un ouvrage. Alors que durant le moyen âge, « être entrepreneur » désigne simplement celui qui entreprend une tâche (Boutillier et Dimitri, 1999), la définition d'entrepreneur évolue aux fils des siècles XVI et XVII pour aboutir à la définition d'Alembert et de Diderot qui définissent l'entrepreneur comme « celui qui se charge d'un ouvrage » ; cette définition a peu varié comme le montre la définition du Petit Robert (Edition 1992), l'entrepreneur est celui qui « entreprend quelque chose », une personne qui « se charge de l'exécution d'un travail ».

Deux précurseurs ont mis l'entrepreneur au cœur du débat économique ; ce sont sans doute JB Say, économiste libéral français du 19<sup>ième</sup> siècle et Schumpeter, économiste libéral autrichien : L'entrepreneur est avant tout animé par une idéologie individualiste selon Jean-Baptiste Say créant son affaire dans un souci d'indépendance et quel que soit le secteur d'activités.

Quant à Schumpeter, la notion d'innovation est centrale : il s'agit d'un entrepreneur héroïque qui place sa démarche au cœur de l'innovation. Il crée un nouveau produit non connu du consommateur, et introduit une « méthode de production nouvelle » (Schumpeter, 1935, p.319). Pour lui, l'entrepreneuriat n'a rien à voir avec la gestion quotidienne de l'entreprise. Une césure s'opère dès que l'entrepreneur devient exploitant de son entreprise par opposition à inventeur de nouvelles combinaisons de méthodes de production. Ainsi, contrairement à Marshall et Say, Schumpeter voit la noblesse de l'entrepreneur dans son désir d'innovation et de création qui l'emporte sur la motivation financière ou l'appât du gain.

Dans le même esprit Peter Drucker (1985, p.50), plus tard, opposera l'entrepreneur au simple capitaliste accumulant du capital.

### **1.1.3. Les caractéristiques des entrepreneurs**

#### **a) « Les entrepreneurs innovants / les entrepreneurs non innovants »**

D'après une étude réalisée par l'APCE<sup>3</sup>, deux types de créateurs d'entreprises existent, les créateurs innovants, qui se caractérisent par leur faculté à inventer de nouvelles formes d'organisations, de produits, de manière de distribuer et ont la particularité de mettre l'innovation et la créativité au cœur de leur démarche au sens Schumpeterien; et les non innovants qui trouvent le moteur de leur création dans la survie et la reproduction de modèles d'entreprises déjà existants.

---

<sup>2</sup> Explorations in Entrepreneurial History, Cambridge University Press, Cambridge Mass, 1960, p 195

<sup>3</sup> APCE – Novembre 2000 – NA 171 « Innovation, niche de marché et concurrence »

On constate des profils différents entre les deux catégories de population d'après les repères de l'APCE : les entrepreneurs innovants se caractérisent par davantage de préparation dans leur projet et font appel à des experts avant de se lancer dans leur aventure confirmant leur vision plus précise de la réalité qu'ils vont affronter sur le terrain.

Ceux-ci se situent plus en trésorerie et moins dans le domaine de la concurrence que pour les non innovants. Pourtant, selon une enquête réalisée par le panel Sine en 98, après avoir interrogé 25 600 créateurs en Septembre et Décembre 1998, 82% d'entre eux estiment que leur activité correspond déjà à une activité où existent déjà des concurrents nombreux.

#### b) Logique entrepreneuriale ou logique d'insertion sociale

A cette notion d'entrepreneuriat innovant et non innovant, on peut également rajouter deux logiques qui s'affrontent et qui complètent les oppositions entre les deux logiques entrepreneuriales. La logique s'articule autour d'un projet où prédomine l'adéquation entre potentialité du marché et production de la prestation / produit. Le projet verra son succès dans la génération d'un chiffre d'affaires et dans la logique de développement progressive mis en place (employés, investissements, maîtrise technologique ou commerciale...). La réussite du projet se concrétisera par le succès de l'entreprise en terme de résultats financiers, de réalisation du projet initial, de satisfaction du pouvoir exercé. A contrario, le créateur dans l'insertion sociale est davantage dans une logique de survie.

Dans le même esprit, pour Boutillier et Uzunidis (1999, p.115), la notion de capital social de l'entrepreneur est une notion prédominante qui détermine son parcours. Son capital social se structure autour de 3 axes : un capital financier, un capital-connaissance (techniques et savoir-faire issus d'un apprentissage collectif) et un capital-relations (institutionnelles ou informelles). Ce capital social joue un rôle primordial dans le processus d'innovation tout particulièrement pour l'entrepreneur innovant.

Les éléments tel le capital-connaissance théorique joue un rôle important, puisque selon une étude réalisée en 1994 par l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprise (ANCE) et l'Insee auprès de 30 000 créateurs, les cadres représentent environ 26% des créateurs d'entreprises nouvelles, puis viennent les employés (19,5%), les ouvriers (14,4%) et les professions intermédiaires (7,3 %).

#### c) Entrepreneurs de proximité, traditionnels, technologiques

La division du capital social conduit Boutillier et Uzunidis<sup>4</sup> à distinguer plusieurs natures d'entrepreneurs : il existe selon les auteurs trois types d'entrepreneurs. L'entrepreneur **technologique** se caractérisant par l'innovation constante et la soif de création et de défis financiers ; l'entrepreneur de **proximité** à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale ré explorant « des métiers dévalorisés, ou autrefois pris en charge par la famille élargie » (restauration et soins à domicile, soutien scolaire, travaux ménagers, etc). Et enfin, **l'entrepreneur traditionnel** s'inscrivant dans la tradition économique de la famille ou travaille sous la tutelle de donneurs d'ordres (petits commerçants, artisans, ou sous-traitants des grandes entreprises).

---

<sup>4</sup> Sophie Boutillier, Dimitri Uzunidis, « Comment ont-ils réussi ? L'histoire des entrepreneurs du XVIIIe siècle à nos jours », Studyrama

### 1.1.3.1. Les typologies d'entrepreneurs

#### a) les typologies d'entrepreneurs

Sans rentrer dans la difficulté de définir la notion d'entrepreneur, Thierry Verstraete nous invite à revisiter la notion ô combien délicate à cerner du processus entrepreneurial. Pourtant si on devait évoquer sommairement l'entrepreneuriat, on regrouperait dans une définition plus globale diverses catégories de personnes incluant des intrapreneurs, des dirigeants de PME, des propriétaires, des dirigeants de micro-entreprises, ainsi que des entrepreneurs dans les nouvelles technologies « technopreneurs » (entrepreneurs technologiques), ou des entrepreneurs sociaux (collectifs et coopératifs) ...les multiples définitions liées à la complexité de la notion ont conduit naturellement les chercheurs de la discipline à envisager de classifier et à réaliser des typologies de parcours pour cerner les profils des créateurs ; Louis Jacques Filion (1997) recense à travers l'histoire les classifications faites sur les entrepreneurs.

**Tableau 1 : Typologies d'entrepreneurs**

Auteurs	Date	Typologies
Smith	1967	Deux types d'entrepreneurs : 1. L'entrepreneur Artisan 2. L'entrepreneur opportuniste
Collins et Moore	1970	Deux types d'entrepreneurs : 1. l'entrepreneur administratif 2. L'entrepreneur indépendant
Laufer	1975	Quatre types d'entrepreneurs : 1. le manager ou l'innovateur 2. l'entrepreneur orienté vers la croissance 3. l'entrepreneur orienté vers l'efficacité 4. l'entrepreneur artisan
Miles et Snow	1978	Quatre types d'entrepreneurs : 1. le prospecteur 2. L'innovateur 3. le suiveur 4. le réacteur
Vesper	1980	Au moins 11 types d'entrepreneurs 1. travailleurs autonomes travaillant seuls 2. Bâisseurs d'équipes 3. Innovateurs indépendants 4. Multiplicateurs de modèles existants 5. Exploitants d'économies d'échelle 6. Rassembleurs de capitaux 7. Acquéreurs 8. Artistes qui achètent et vendent 9. Constructeurs de conglomerats 10. Spéculateurs 11. Manipulateurs de valeurs apparentes
Julien et Marchesnay	1987 1996	Deux types de propriétaires dirigeants : 1. PIC ( pérennité, indépendance, croissance ) 2. CAP ( croissance forte, autonomie, peu de pérennité)



Carland, Hoy, Carland	1988	Deux types d'acteurs organisationnels : 1. l'entrepreneur 2. le propriétaire de PME
Lafuente et Salas	1989	Quatre types de nouveau entrepreneurs : 1. Artisan 2. Orienté vers le risque 3. Orienté vers la famille 4. Managérial
Filion	1998	Deux types d'entrepreneurs : 1. Opérateur 2. Visionnaire
Marchesnay	1998	Quatre types d'entrepreneurs : 1. Isolé 2. Nomade 3. Notable 4. Entreprenant
Duchêneaut	1999	Socio-style de créateurs d'entreprises 1. Rebelles ( 28%) 2. Matures ( 41%) 3. Initiés ( 25 %) 4. Débutants (6%)

#### b) De l'utilité des typologies

La traduction de cette multiplicité de classification tient au parcours de chacun face à la réalité entrepreneuriale.

A la manière de Schumpeter, Thierry Verstraete (2001, p.17) souligne que la création d'entreprises ne peut pas se confondre avec l'acte entrepreneurial dans la mesure où l'entrepreneuriat nécessite l'impulsion d'une dynamique organisationnelle. En ce sens on s'éloigne alors de la création d'entreprises car on se trouve dans la reproduction de structures déjà existantes où existe déjà un modèle ou encore dans une perspective de réinsertion sociale qui prédomine sur l'acte d'impulsion créative. Tout dirigeant ne serait pas alors un entrepreneur dès lors qu'il n'impulse plus d'organisations.

Qui plus est, les typologies font sans doute l'abstraction des parcours de vie, où chacun peut alterner des phases de vie entrepreneuriale avec d'autres où on ne l'est plus (Bruyat, 2001).

#### **1.1.3.2. Les traits de personnalités des entrepreneurs**

La question légitime est alors de s'interroger sur la personnalité des entrepreneurs. Naît on et est on génétiquement « programmé » pour devenir un entrepreneur. A-t-on des traits de personnalités, des caractéristiques qui distinguent les entrepreneurs des non entrepreneurs ?

Pour certains auteurs dont Kets de Vries (1996), les entrepreneurs ont des caractéristiques psychologiques bien spécifiques. Même si l'auteur souligne que tous les entrepreneurs ne tombent pas dans les caractéristiques décrites plus bas, les entrepreneurs seraient habités par leur passé, et animés par le goût de la revanche, de l'indépendance, et la capacité à assumer le risque.

L'auteur fait une analyse clinique de certains entrepreneurs : les entrepreneurs « flamboyants » qui sont à la recherche de leur identité pour vaincre une anxiété héritée de l'enfance : père absent, mère autoritaire...ils se définissent par leur hyperactivité au bureau, à

sacrifier leur vie personnelle, à s'entourer de béni-oui-oui pour se rassurer, et à se montrer cyclothymique. Leur univers personnel se caractérise par le besoin de tout contrôler, abordant avec difficultés les questions de domination et de subordination ; ils se méfient de tous ceux qui détiennent une autorité. Les études de cas individuels (Kets de Vries, 2001) montrent que c'est d'abord le refus de l'autorité et les structures de l'organisation qui souvent conduisent des individus à devenir des entrepreneurs. Beaucoup seraient en quelque sorte « inadaptés » à des environnements trop codifiés et ont besoin de créer leur propre environnement pour leur propre survie.

A l'opposé de cette vision « déterministe », Bruyat (2001) estime que l'entrepreneur rencontrera ou non dans sa vie professionnelle, sans avoir de prédisposition particulière, l'opportunité de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale (alors que certains entrepreneurs n'envisageaient pas nécessairement de prendre cette voie). On peut alors véritablement parler d'« accidents » de carrière ou des événements de la vie professionnelle qui peuvent conduire l'entrepreneur à s'engager dans cette voie sans véritable « préméditation », ou encore de « rupture d'emploi », virtuelle ou réelle, liée parfois à une insatisfaction dans le cadre du travail débouchant sur un brevet...).

Fayolle dans le même esprit estime que les entrepreneurs n'ont pas (ou faiblement) une propension supérieure à prendre des risques ; au contraire la création d'entreprises serait davantage un moyen de limiter les risques personnels et de maximiser sa sécurité.

#### ***1.1.4. Quelques théories sur l'entrepreneuriat***

##### **a) Intrinsèque ou extrinsèque**

La recherche en entrepreneuriat se caractérise effectivement par deux paradigmes prédominants : le premier place les caractéristiques psychologiques des individus comme prédominantes sur l'acte entrepreneurial alors que des modèles plus récents suggèrent d'utiliser la notion de processus pour comprendre la richesse et la diversité des situations et des comportements entrepreneuriaux.

Le « processus » englobe ici l'idée d'évolution et de dynamique dans le temps. Dans ce cadre seront alors considérés non seulement les facteurs individuels liés aux valeurs, aux besoins, aux préférences individuelles et motivationnelles mais également ceux liés aux itinéraires ou aux constructions sociales permettant de développer des stratégies liées aux compétences techniques et autres ressources utiles pour envisager une évolution de carrière en tant qu'entrepreneur.

On retrouvera dans la première mouvance, les travaux de Mc Clelland (1961 et 1979) sur le « besoin d'accomplissement » ou de Holland (1973 et 1992) sur les liens entre environnements de travail et personnalité des travailleurs. Quant à Schein (1978) sur les ancrs de carrière, ou Fayolle (1995) sur l'importance des origines et des milieux d'appartenance, ils s'inscrivent clairement dans les aléas stratégiques des rencontres que fera l'acteur dans son parcours.

##### **b) Modèles entrepreneuriaux**

Shapiro et Sokol (1982) propose un des modèles du processus entrepreneurial des plus anciens avec quatre variables principales pour expliquer l'acte de création d'entreprise cherchant des invariants dans la création d'entreprises. Bruyat (2001), qui s'intéresse plus spécifiquement au processus d'engagement dans l'acte de création inclut dans son modèle les aspirations économiques (gagner de l'argent, développer l'entreprise créée, retrouver un

emploi...) comme non économiques des entrepreneurs (indépendance, faire un métier qui plaît, travailler en famille...), conforté par la prédisposition sociale et personnelle à créer et conditionné par les aléas des opportunités de la vie. Julien et Marchesnay proposent une typologie de ce qu'ils dénomment des « paniers de buts » ou Méricot et Labourdette (1980) soulignent que les buts des dirigeants peuvent être économiques ou non économiques (prestige, autonomie, emploi).

c) La reproduction du modèle parental

Krueger (1990) met en évidence que la propension entrepreneuriale est fortement conditionnée par les modèles reçus par la famille ; autrement dit, les individus dont certains membres de la famille sont entrepreneurs ont une probabilité plus élevée de se lancer dans la création d'entreprises. Les chiffres de l'APCE vont dans le sens des observations faites par Krueger.

d) Mise en perspective internationale

Même si la propension entrepreneuriale ne peut à notre sens pas se réduire à des enjeux culturels, nous constatons que les contextes nationaux semblent avoir un rôle dans l'activité entrepreneuriale. Ainsi en comparant l'activité française et l'activité américaine, force est de constater que l'activité française est bien en deçà de l'élan américain. Nous citerons ici quelques-uns des indicateurs élaborés dans le programme GEM et qui ont fait l'objet de mesures réalisées dans des conditions identiques en France et aux Etats – Unis ; et soulève les questions suivantes liées au fait que le contexte américain serait plus favorable à la création d'entreprise que le contexte français, et nous amène à nous interroger sur les freins au développement économique de la France sur ce terrain.

**Tableau 2 : Comparaison France – USA de l'activité entrepreneuriale** <sup>5</sup>

INDICATEURS	Etats-Unis	France
Pourcentage de la population adulte engagée dans une création d'entreprises	8,4%	1,8%
Pourcentage de femmes engagées dans une création d'entreprises	7%	0,6%
Pourcentage de la population adulte investissant financièrement dans une création d'entreprise	5,5%	4,4%

Nous remarquons ici que la population américaine est entre 4 et 5 fois plus entreprenante que la population française, confirmant les études de Zacharakis A, Reynolds PD, Bygrave W D (1999) nous indiquant que les citoyens américains ont une très forte propension à percevoir et reconnaître les opportunités entrepreneuriales (57% de la population adulte) alors que les français sont beaucoup moins nombreux (15%).

Il est indéniable sans tomber dans la caricature culturaliste que les comportements de création d'entreprises des américains s'enracinent dans des représentations entrepreneuriales marquées par leur nature positive ( accès à l'indépendance, succès économique) et les entrepreneurs qui

<sup>5</sup> Données extraites de Reynolds, Hay & Camp, 1999, *op. cit.*

ont réussi sont pour certains devenus des icônes et des modèles à suivre suscitant des vocations au sein de la population et créant des conditions favorables à l'émergence et l'entretien d'un processus d'émulation collective. Au contraire de considérer le non aboutissement dans l'aventure entrepreneuriale comme un échec, les tentatives infructueuses outre atlantique sont regardées avec considération et sont le préambule positive de nouvelles tentatives ou d'orientation de carrière autre.

A cela, on peut également ajouter les supports financiers aux Etats-Unis qui orientent largement le développement des activités et qui semblent faciliter la création d'entreprise (ex le *Small Business Administration* (SBA) dispose d'un programme de garantie des emprunts<sup>6</sup>). On peut également noter le dynamisme constant en terme de recherche et développement qui conditionne le développement des PME<sup>7</sup>.

Cet environnement favorise le développement d'une propension nord américaine plus accrue qu'en France concernant l'entrepreneuriat. Les infrastructures éducatives en France sont jugées insuffisantes par les experts<sup>8</sup>, tout comme les politiques d'aides gouvernementales.

Selon les experts, l'entrepreneuriat est avant tout affaire de phénomène de société, or les spécificités culturelles de la France tournent autour du rôle de l'Etat, de ses privilèges, du danger d'aller vers des aventures à risque où le rapport à l'argent reste un sujet tabou. Dans un contexte où les élites sortent d'institutions publiques (ENA, Polytechnique) où l'on fabrique d'abord des gestionnaires de structures nationales que des créateurs ou entrepreneurs. L'énergie de chacun est passée à transmettre et reproduire cette logique de caste où le capital social et la méritocratie scolaire jouent un rôle privilégié. La culture du risque est peu valorisée et on préfère imaginer sa descendance vers des métiers nobles davantage que ceux liés à l'aventure et l'incertitude entrepreneuriale.

Dans ce contexte, il nous paraît particulièrement intéressant de repositionner les modèles liés à l'entrepreneuriat dans un contexte français peu enclin à valoriser ce type de démarche, et d'appréhender la création d'entreprises pour des français issus de l'immigration non seulement au regard de leur condition sociale, de leur parcours mais également compte tenu du contexte économique et culturel de leur société d'accueil.

## **1.2. La communauté vietnamienne en France**

### ***1.2.1. Quelques repères dans l'histoire vietnamienne et les migrations vers la France***

La France depuis la colonisation de l'Indochine (1882-1954) jusqu'à l'arrivée récente des réfugiés depuis 1975, a connu de nombreuses vagues migratoires tout au long du siècle (Le, 1997) :

- 5 000 personnes pendant l'entre deux guerres<sup>9</sup>
- 29 000 personnes pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale<sup>10</sup>

---

<sup>6</sup> Seulement 2 à 3% des *Start-up* seraient effectivement touchées par ce programme.

<sup>7</sup> 65% des nouvelles inventions apparaîtraient dans des entreprises de moins de 500 personnes

<sup>8</sup> Christian BRUYAT, « Créer ou ne pas créer ? une modélisation du processus d'engagement dans un projet de création d'entreprises », Revue de l'entrepreneuriat – Vol 1, n°1, 2001

<sup>9</sup> Pendant l'entre deux-guerres, une immigration venue des jeunes à la recherche d'une formation intellectuelle ou universitaire concernant 5 000 individus.

- 100 000 personnes suite à Dien Bien Phu en 1954<sup>11</sup>
- 20 000 étudiants<sup>12</sup> entre 1954 et 1975
- 200 000 personnes. Une majorité écrasante de ressortissants du Sud Est asiatique, essentiellement des réfugiés fuyant le Cambodge, le Laos et le Vietnam après la prise du pouvoir par les communistes
- Depuis 1980, 100 000 personnes.<sup>13</sup>

### **1.2.2. Projet d'insertion et discriminations**

Le Huu Khoa souligne que le projet de migration et d'insertion des vietnamiens en France et dans différents pays industrialisés avant 1975 (libération du Sud Vietnam ou / et de prise de pouvoir total par les communistes) s'inscrit souvent dans un projet d'études qui constitue un réel agent de renforcement du statut familial et de parenté. S'expatrier pour les études ne serait pas une stratégie individuelle mais davantage l'enjeu d'une famille entière, d'un réseau de parenté. L'importance des études liées à la tradition du mandarin lettré portent toujours en elles de nos jours une vivacité extraordinaire dans la pensée et la pratique « d'insertion dans un nouveau milieu » pour les enfants d'origine vietnamienne. On constate que le parcours des étudiants est marqué par une grande préférence pour les disciplines scientifiques et les enquêtes sur la population vietnamienne des années 70 à nos jours nous révèlent que les études scientifiques et techniques conduisent par la suite à des professionnalisations dans les industries de pointe notamment dans l'informatique (Enquête ANPE)<sup>14</sup>.

Ce phénomène « informaticiens vietnamiens » relève, dans la sociologie des phénomènes migratoires, d'une réflexion sur le jeu complexe des discriminations. L'immigré maîtrisant mal la syntaxe, ou ne disposant que d'un lexique réduit intériorise son infériorité linguistique, économique et politique (Oriol, 1979). Les études sociologiques (Ajschenbaum) soulignent la surqualification des réfugiés du sud est asiatique, qui dans leur pays appartiennent au haut de la pyramide sociale (45,17% de cadres au pays d'origine sont ainsi devenus travailleurs manuels. Seuls 5,68 % d'entre eux se sont maintenus dans une activité semblable).

## **1.3. Quelques observations sur les entrepreneurs d'origine asiatique en France**

### Quelques chiffres

---

10 Pendant la Deuxième guerre mondiale, des Vietnamiens recrutés par l'administration coloniale, soit 24 000 ouvriers venus en France en 1941 pour travailler dans diverses industries d'armement et travaux de guerre, et également 5 000 vietnamiens comme soldats ayant combattu aux côtés de la résistance française.

<sup>11</sup> La quatrième vague consécutive à la défaite militaire française de Dien Bien Phu et aux accords de Genève concerne les conjoints d'union mixte, populations eurasiennes, ou encore employés de l'administration française au Vietnam, au Cambodge et au Laos.

<sup>12</sup> Trois grands groupes d'immigrants: les étudiants, les commerçants et ceux qui n'acceptaient ni la guerre ni le service militaire dans l'armée du sud, pendant la guerre entre le Vietnam du Sud et celui du Nord, avec l'intervention militaire américaine.

<sup>13</sup> Cette vague de réfugiés correspond au programme de regroupement familial, soit plus de 100 000 personnes depuis 1980.

<sup>14</sup> LE HUU KHOA : « Les vietnamiens en France : la dialectique insertion-identité » ( le processus d'immigration depuis la colonisation jusqu'à l'implantation des réfugiés). Thèse de doctorat en sociologie, 1983, Les enquêtes menées dans la région parisienne auprès des différentes sociétés d'informatique, de l'ANPE, des stages organisés par les entreprises et les associations de Vietnamiens mêmes montrent la concentration des Vietnamiens dans ce secteur.

Pour bien se repérer dans les chiffres du recensement, trois notions sont présentées : les français par acquisition (les français nés d'une nationalité étrangère et qui ont opté pour la nationalité française), les immigrés d'origine vietnamienne, et les étrangers d'origine vietnamienne.

Le recensement 1999 donne des chiffres précis sur la présence des communautés asiatiques en France qui se caractérisent par une grande hétérogénéité. Sur une population active française totale de: 26 537 436, on dénombre 724 969 commerçants et assimilés et 173 001 chefs d'entreprises de 10 salariés. Sans compter les indépendants, on peut supposer que les chefs de TPE constituent alors environ 3,38% de la population active.

Par ailleurs, dans la population des actifs, on dénombre 23 809 689 français de naissance, 1 138 959 français par acquisition. On dénombre 38546 commerçants et assimilés et 6536 les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés, soit 45082 chefs de TPE parmi les français par acquisition. Ce qui constitue 3,95 % de la population ciblée étant « chef d'entreprises » dans les français par acquisition (sans compter les artisans, ni les professions libérales).

Pour les étrangers, on recense 1 588 788 étrangers sur le territoire français, soit 47 960 chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus et 7 581 chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, soit 55 541 chefs de TPE. Ce qui constitue 35 % de la population ciblée étant « chef d'entreprises » dans les français par acquisition (sans compter les artisans, ni les professions libérales).

#### Le poids des autres communautés asiatiques en France dans la création d'entreprises

Le poids des français par acquisition (recensement 1999) d'origine du Sud Est asiatique (Vietnamiennes, Laotiennes et Cambodgiennes) est de 80 267. Les immigrés actifs ayant un emploi selon le sexe, l'activité économique et originaire du Vietnam sont 32 222. Quant aux étrangers actifs venant du Vietnam, du Laos et du Cambodge, on en dénombre 29 439.

Il est difficile d'avoir les chiffres concernant les créateurs d'entreprises d'origine étrangère mais de la même façon que l'on a procédé plus haut, on pourra observer les chiffres concernant les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus. Sur 9 905 étrangers vietnamiens, on retrouve 572 commerçants et assimilés et 42 chefs d'entreprises. Sur 40 627 immigrés vietnamiens, on retrouve 2 423 commerçants et professions assimilées et 140 chefs d'entreprises (soit 6,30% de la population).

Quant aux français par acquisition d'origine Vietnamiennne / laotienne / Cambodgienne (80 267), 4 561 sont commerçants et assimilés et 294 sont chefs d'entreprises.

Concernant la communauté chinoise en France on notera la présence migratoire importante des immigrés chinois soit 16 770, des étrangers actifs soit 15 788, des commerçants et assimilés soit 1431 et enfin 53 chefs d'entreprise (soit 8,9%).

Ces chiffres laisseraient supposer que le pourcentage de créateurs d'entreprises venant de la population d'origine chinoise est plus important que celui venant des autres pays du Sud Est Asiatique.

#### ***1.3.1. Pourquoi étudier les entrepreneurs de la communauté vietnamienne ?***

Les recherches sur la communauté vietnamienne en France existent (Le Huu Khoa) mais la communauté se caractérise par une discrétion marquée, et pourtant son histoire est intimement liée à celle de la France au 20<sup>ème</sup> siècle. Dans une époque où le thème de l'intégration des minorités visibles est un sujet en vogue et est devenu un quasi

incontournable enjeu de société, il nous semble légitime de s'interroger sur la place des français issus des vagues de colonisation indochinoise.

Ce regard est d'autant plus nécessaire que l'omniprésence de l'actualité chinoise tend à amalgamer dans un même regard les populations issues de l'immigration asiatique en une même et seule communauté. Et si l'on observe les chiffres, la population des petits entrepreneurs chinois se caractérise pas un dynamisme évident (Pairault) et l'auteur nous invite à une grande prudence dans une supposée propension culturelle plus large des chinois à s'engager dans la création d'entreprises. Au contraire les français d'origine vietnamienne en France semblent témoigner d'un engouement statistique moins marqué pour la création d'entreprises (1<sup>ière</sup> génération ou enfants de la 2<sup>ème</sup> génération).

Est ce que la variable « être d'origine étrangère » ou la variable « discrimination » jouent un rôle dans l'entrepreneuriat des français issus de l'immigration ? Peut-on englober dans un même phénomène tous les entrepreneurs issus de l'immigration dans des termes génériques « d'entrepreneurs d'origine étrangère » gommant ainsi les spécificités culturelles de chacun ? Comment expliquer que les mêmes populations vietnamiennes sont aux Etats-Unis plus dynamiques qu'en France ? Est ce que la création d'entreprises est une alternative raisonnable pour l'intégration ?

Les nombreuses typologies proposées pour les entrepreneurs français semblent être absentes pour caractériser les entrepreneurs d'origine étrangère, et ces personnes ramenées en permanence à leur unique statut de personnes issues de l'immigration.

### **1.3.1.1. Entrepreneurs d'origine vietnamienne**

A l'heure actuelle, peu d'études ont été réalisées sur les entrepreneurs d'origine vietnamienne en France, et ce en dépit d'une histoire de l'immigration vietnamienne en France particulièrement riche au 20<sup>ème</sup> siècle, la littérature est plus étendue concernant les entrepreneurs d'origine chinoise ou maghrébine (Emmanuel Ma Mung, 1996 ; Pairault). Aux États-Unis, on retrouve une étude précise du phénomène entrepreneurial mettant en comparaison les communautés juives et vietnamiennes dans les caractéristiques de l'entrepreneuriat immigré.

Les formes de commerce propres à l'immigration vietnamienne en France se réduisent essentiellement à la restauration et à l'importation des produits alimentaires et artisanaux. Depuis toujours, ce commerce a une dimension familiale. Le principe de fonctionnement est fort simple : le mari et sa femme s'occupent de l'essentiel et les enfants les aident. Le réseau d'accueil, quant à lui, est organisé par les Vietnamiens installés depuis longtemps en France et se fonde sur l'une des trois formes suivantes : la première est la parenté, la deuxième est la solidarité vieillesse et la troisième les associations.

### **1.3.1.2. Mise en perspective avec les expériences des entrepreneurs d'origine chinoise en France**

On note que la plupart des travaux réalisés sur les communautés d'origine asiatique sont centrés sur les communautés chinoises. Thierry Pairault nous met en garde sur la dérive d'attribuer à la communauté chinoise une propension entrepreneuriale supérieure à d'autres. Ainsi, repoussant le stéréotype des petites entreprises chinoises et de leurs entrepreneurs mus

par la fidélité à la culture confucéenne, qui créeraient des entreprises par engagement et désir de se fondre dans une tradition ancestrale, au contraire, l'acte d'entreprendre serait davantage le résultat d'un désir d'autonomie, d'indépendance mais surtout pour beaucoup résulterait d'un objectif de survie économique.

La frugalité confucéenne des populations (dont on fait trop facilement souvent le parallèle avec le puritanisme Weberien) serait ainsi une des explications du dynamisme entrepreneuriale des chinois.

Au contraire, une analyse fine de l'auteur montre que c'est avant tout pour être maître de son propre emploi, dans des conditions de conjoncture précaire que les chinois sont plus entreprenants que la moyenne de la population active. En quelque sort, cela serait une réponse appropriée à l'insécurité économique.

Emmanuel Ma Mung fait le même constat et analyse que c'est davantage une réponse économique qui est à l'origine de la segmentation des activités industrielles et explique la crise de l'emploi salarié. En d'autres termes le chômage, les possibles marchés captifs ( ex : sous traitance...) conduisent à la création d'entreprises par des populations dont la fluidité sur le marché serait moins importante que pour d'autres.

Mais la question des raisons pour lesquelles la communauté chinoise serait plus entreprenante que la communauté vietnamienne est une question qui mérite d'être explorée.

### **1.3.2. Observations**

Les études de Bonacich, Pyong Gap Min, Frank Reeves et R Ward, Aldrich Jones et Mc Evoy, Lasry montrent une propension plus ou moins grande à créer en fonction des communautés. Un des facteurs de succès proviendrait de l'utilisation du capital à l'intérieur de leur propre groupe, ainsi le réseau intra ethnique (Auster et H Aldrich), les affaires fournies par la communauté ainsi que la parenté et les réseaux familiaux sont le réservoir d'une main d'œuvre importante ( Pyong Gap Min, Charles Jaret, Kim ). Ceci aurait le risque d'engendrer une utilisation quelquefois abusive de la main d'œuvre (Gold) et tendrait à favoriser un repli de la communauté sur elle-même pour assurer la survie du groupe. Pourtant, Gold (1988) note également que la peur de créer une enclave ethnique, par peur d'être de nouveau victime de discriminations, freinerait certaines populations à s'appuyer sur les ressources de leur communauté pour asseoir leurs appuis financiers.

Ainsi, on note avant tout l'importance du réseau intra- ethnique dans la création d'entreprises, de la famille et de la parenté immédiate dans le processus de création d'entreprises.

La majorité des observations de recherche indique que les immigrants entrepreneurs oeuvrent d'abord dans les services offerts à leur propre communauté, puis au reste de la société. Ils disposent souvent d'une main d'œuvre facile issue de leur réseau ethnique et leur permettant d'œuvrer dans leur langue maternelle. Leur marché d'intervention est peu structuré par les aides gouvernementales et fonctionne grâce à des principes de subventions internes.



## **2. THEORIES ET MODELES EXPLICATIFS DE L'ENTREPRENEURIAT ETHNIQUE**

### **2.1. Les principales théories expliquant l'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration**

Plusieurs théories s'affrontent concernant l'entrepreneuriat ethnique. Les approches que l'on qualifiera de situationnelles (Structurelles, Théorie du désavantage social...), les théories culturelles, et enfin des modèles tentent de modéliser l'entrepreneuriat ethnique.

**Le modèle culturel** met en valeur le milieu culturel et les valeurs s'y rattachant favorisant ou non l'émergence d'entrepreneurs. Les chercheurs sont ainsi en mesure d'expliquer les raisons qui entraînent les immigrants vers la création d'entreprises ou vers le salariat en analysant les variables culturelles ou religieuses d'une communauté. « Un immigrant créera une entreprise parce que cette activité est hautement évaluée dans son groupe culturel » (Toulouse et Brenner, 1990)

**La théorie structurelle** (Pyong Gap, 1984) suppose que la naissance d'entreprises « ethniques » viendrait de l'abandon de petits marchés périphériques par les grandes sociétés laissant ainsi place à des marchés inoccupés pour les « middleman minorities ». Les « middleman minorities » sont alors utilisés pour exercer des activités commerciales considérées comme dégradantes pour la société d'accueil.

Dans le même sens, les théories situationnelles mettent l'accent sur le sentiment de rejet des immigrants dans la société d'accueil. Ceux-ci créeraient des entreprises afin de pouvoir acquérir un statut leur permettant de mieux s'intégrer dans la société d'accueil (Toulouse et Brenner, 1990). D'autres théories avancées par Bonacich (dans Portes et Rumbaut, 1990) considèrent au contraire que les immigrants se considèrent en situation momentanée en France et se concentrent sur des emplois temporaires et n'ont que peu d'intérêt à se lancer dans la création d'entreprise. Ils adoptent alors un comportement économique distinct des communautés de la société. Quelques contre-exemples viennent cependant infirmer cette théorie. Ainsi les cubains de Miami après l'événement de la baie des cochons, ont largement investigué le champ de l'entrepreneuriat, créant de nombreuses institutions tournées vers la société, ses institutions, ses règles culturelles et son économie.

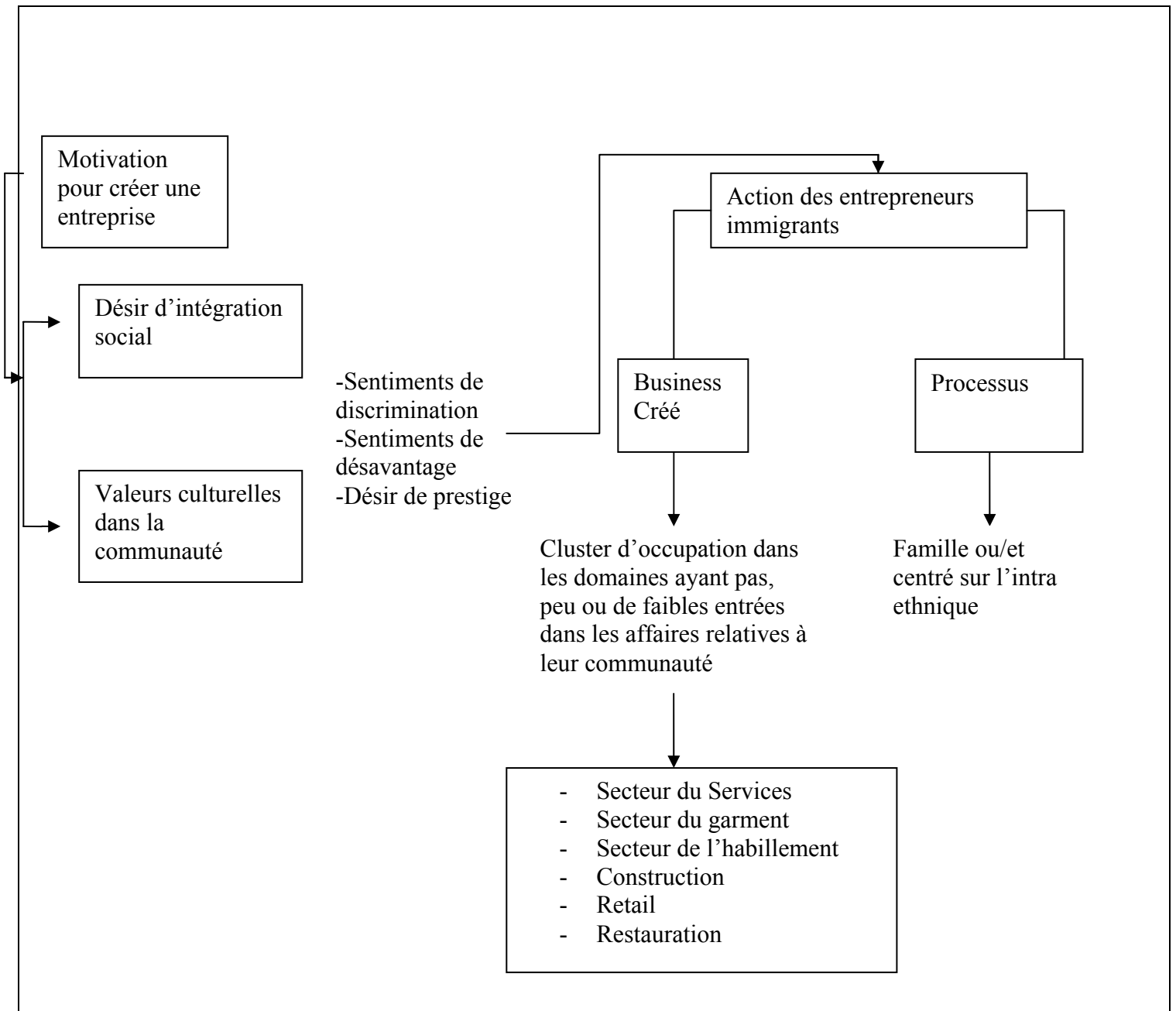
**La théorie du « désavantage social »** (Helly et Le Doyen, 1994) est également une théorie situationnelle qui souligne la plus faible fluidité de l'immigrant sur le marché du travail reléguant l'étranger dans des emplois précaires, peu intéressants et peu rémunérateurs. Aussi les immigrants se regroupant et mutualisant leurs ressources créent des pôles de survie dans des secteurs marginaux en créant leurs propres entreprises.

Toutefois suivant la logique de la théorie du « désavantage », tous les groupes devraient démontrer une forte propension pour la création d'un emploi autonome. Or, aux Etats-Unis, on constate que des groupes ethniques fortement discriminés tels les philippins, les mexicains et les noirs créent moins d'entreprises que les libanais, les grecs, les coréens et les cubains n'ayant dans certains cas souffert d'aucune persécution politique et économique de la part de la société américaine (Portes et Rumbaut, 1990 ; Toulouse et Brenner, 1988).

## **2.2. Deux modèles anglo-saxons de l'entrepreneuriat ethnique**

Parmi les modèles les plus représentatifs, il y a ceux de Toulouse et Brenner (1988, 1990), et ceux de Waldinger et Aldrich (rejetant les modèles culturalistes). Les premiers développent un modèle à partir de trois théories explicatives : la théorie basée sur le concept de « désavantage », celle de la « division des marchés » et enfin celle de la théorie « culturelle ». Pour eux, certains groupes d'immigrants démontrent une propension plus grande que d'autres à créer des entreprises. Ces immigrants s'appuient principalement sur les ressources du groupe ethnique et se spécialisent dans des secteurs particuliers (celui des services serait au premier rang). Toulouse et Benner dégagent cinq points importants dont il faut tenir compte dans l'étude de la création d'entreprises ethniques : l'importance du réseau intra-ethnique (capital, support socio-émotif, main d'œuvre), le rôle de la parenté immédiate et le rôle de la famille, le secteur industriel à l'intérieur duquel les immigrants opèrent ( dans ou hors de la communauté ), le processus suivi dans la création d'entreprises et enfin la valeur de l'activité économique générée par les immigrants entrepreneurs. Le modèle de Toulouse et Brenner se trouve à la croisée des trois théories du désavantage, de la culture et de la division des marchés : un désir de l'immigrant d'être « intégré » dans la société d'accueil, la valorisation de l'acte entrepreneurial par la culture de la communauté immigrante, et enfin l'exploitation par la société de niches de marché délaissées par la société d'accueil.

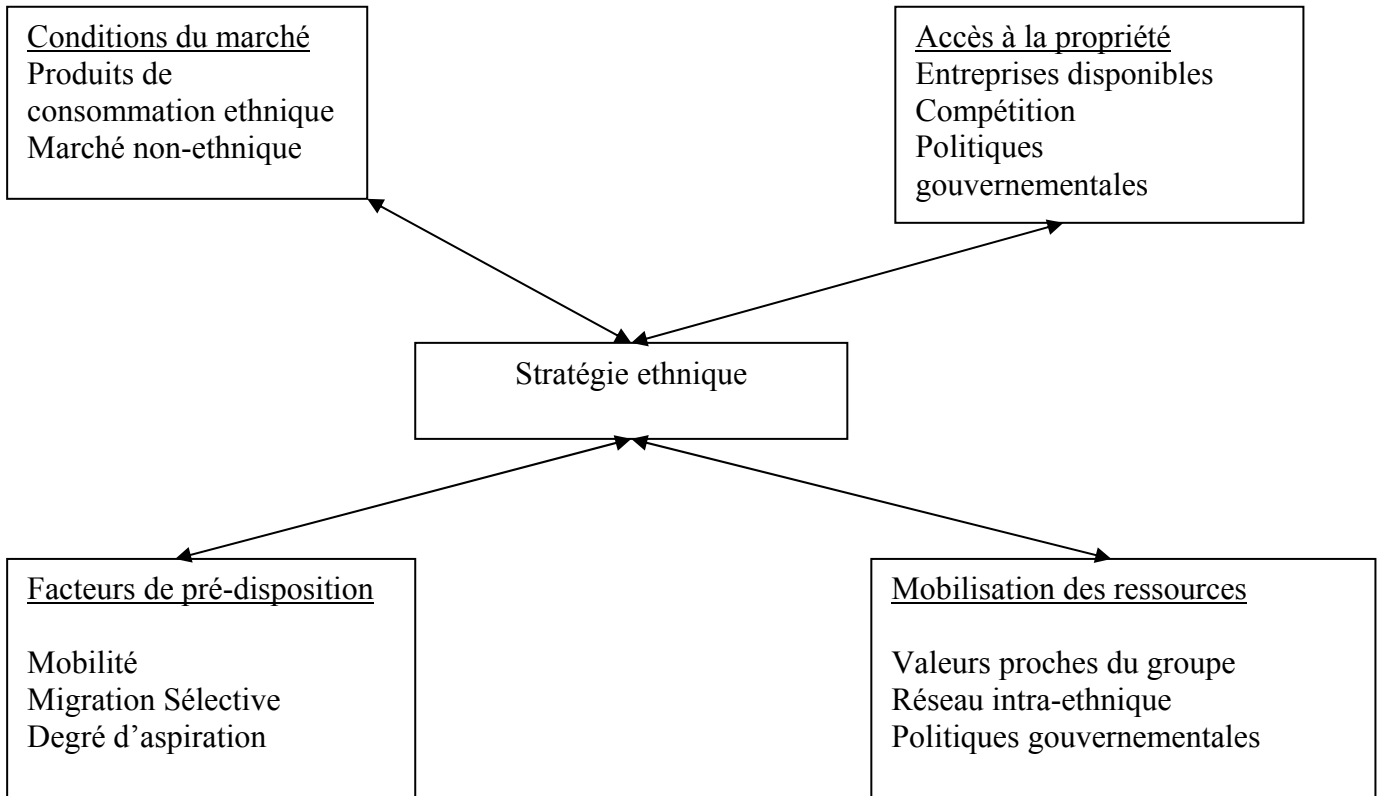
Figure 1 : Modèle de Toulouse et Brenner (1990)



Source : TOULOUSE, JM BRENNER G, « Immigrants as Entrepreneurs : Developing a Research Model », Montréal, Ecole des Haute Etudes Commerciales, Mars 1990.

Waldinger, Aldrich, Ward, quant à eux, rejettent les modèles à connotation culturaliste. Ils explorent les conditions de marchés ethniques, les conditions d'accès à la propriété (gouvernement), les facteurs de prédisposition (conditions de l'immigration, connaissance des langues, degré d'aspiration (besoin d'indépendance...) et la mobilisation des ressources de la communauté comme variables dans l'acte de création d'entreprises.

Figure 2 : Modèle de Waldinger et al. (1990)



Source : WALDINGER, R, ALDRICH, H, WARD, R and Associates, *Ethnic Entrepreneurs : immigrants in Business in Industrial Societies*, Newbury Park (California), Sage Publications Inc, 1990.

### 3. METHOLOGIE DE RECHERCHE

#### 3.1. Position Epistémologique et méthodologie

Le paradigme dans lequel s'inscrit cette recherche est celui de l'individualisme méthodologique tel que défini par Raymond Boudon (1996). « Selon ce principe, expliquer un phénomène collectif, c'est toujours au moins dans l'idéal, analyser ce phénomène comme la résultante d'un ensemble d'actions, de croyances, ou d'aptitudes individuelles ». Dans cette perspective l'explication du phénomène étudié prend une dimension psychologique (Boudon, 1969) et aussi nous emprunterons largement à la psychosociologie pour prolonger l'étude du processus d'engagement dans la création d'entreprises, ainsi que pour appréhender par exemple l'importance de la variable perception ou non d'une discrimination sur le marché du travail

Nous explorerons également les théories sociologiques « interactionnistes » qui accordent une place centrale aux interactions entre l'individu, ses ressources, les milieux, les structures socio économiques et professionnelles environnantes (du pays d'accueil). Nous plaçons résolument

notre démarche dans une position de recherche de type hypothético-déductive et nous tenterons de valider nos hypothèses à travers une série d'entretiens individuels de type qualitatif. Nous sommes guidés dans cette démarche d'une part par la difficulté d'avoir accès à un large éventail d'entrepreneurs d'origine vietnamienne et d'autre part par la nécessité de comprendre en détails la perception de leur situation, leur parcours individualisé et les interactions dans leur pays d'accueil et les ressources mobilisées dans leur cheminement.

### **3.2. Question de recherche**

#### ***3.2.1. Objectifs et Hypothèses à vérifier***

Les objectifs de cette recherche visent à préciser pour un individu d'origine étrangère les variables qui influent l'acte d'entreprendre et le processus dans lequel s'inscrit sa démarche : une construction sociale, un parcours individuel ou une vocation, un trait de personnalité...

Certains théoriciens s'accordent sur la difficulté d'appréhender un modèle d'entrepreneuriat unique (Bruyat) et souligne la diversité des situations possibles : à chaque situation son projet, à chaque parcours sa personnalité.

Le débat sur la prédestination à devenir entrepreneur ou non peut être analysé à la lumière de l'angle d'approche bien particulier qui concerne les entrepreneurs d'origine étrangère? L'importance du chemin de vie des entrepreneurs d'origine étrangère (parcours dans la société d'accueil, étapes à surmonter dans l'immigration, discriminations...) peuvent influencer les motivations qui guident les entrepreneurs d'origine étrangère et en cela deviendraient spécifiques. Si ces variables jouent un rôle, elles accréditeraient la thèse selon laquelle on devient entrepreneur. A contrario, considérer que l'entrepreneur possède des traits de personnalités bien spécifiques suppose que l'on retrouve ces mêmes caractéristiques pour les entrepreneurs d'origine étrangère.

Nous tenterons également de comparer le rapport à la création d'entreprises pour des populations d'origine vietnamienne en prenant en compte leur rapport à la société d'accueil qui est loin d'être uniforme. Pour cela nous comparerons les créateurs d'entreprises d'origine vietnamienne de première génération (primo arrivants) avec les créateurs d'entreprises dit de 2<sup>ème</sup> génération.

Enfin, nous souhaitons valider la pertinence des modèles liés à l'entrepreneuriat ethnique en France en incorporant les approches liées au processus d'engagement dans l'acte de création d'entreprises (voir modèle de Bruyat). Est il valide de parler de modèle entrepreneurial spécifique pour des communautés immigrées ou davantage souligner que de nouvelles variables sont présentes dans le modèle d'explication de l'entrepreneuriat « générique »?

Nous supposerons pour les Primo-arrivants d'origine vietnamienne que leur démarche est en France souvent proche des descriptions faites par les modélisations liées à l'entrepreneuriat ethnique dans la littérature anglo-saxones. Leurs circonstances de prémigrations ( avoir tout perdu), la difficulté à trouver du travail...les conduisent à rentrer dans des démarches entrepreneuriales très spécifiquement liées à leur statut de personnes issues de l'immigration; au contraire, nous sommes tentés de supposer que concernant les « deuxièmes générations » des français d'origine vietnamienne, leur démarche est souvent proche de celle d'entrepreneurs « classique » ; en cela la diversité de leur parcours pour devenir entrepreneur

s'apparente à la diversité de ceux que l'on peut classiquement rencontrer parmi les créateurs d'entreprises en France ( Bruyat).

### **3.2.2. Problématiques soulevées**

Les problématiques suivantes seront par conséquent abordées dans la recherche :

Problématique 1 : L'origine étrangère et plus particulièrement l'origine vietnamienne a-t-elle favorisé ou non la création d'entreprise ? Est ce que le fait d'avoir immigré a joué un rôle dans la décision de créer une entreprise ?

Problématique 2 : La discrimination joue-elle un rôle dans le processus de création d'entreprise pour les français d'origine vietnamienne ?

Problématique 3 : Naît-on entrepreneurs ou devient on entrepreneur ?

Problématique 4 : Y a-t-il des motivations des entrepreneurs ethniques spécifiques ?

Problématique 5 : Comparaison entre les deux générations

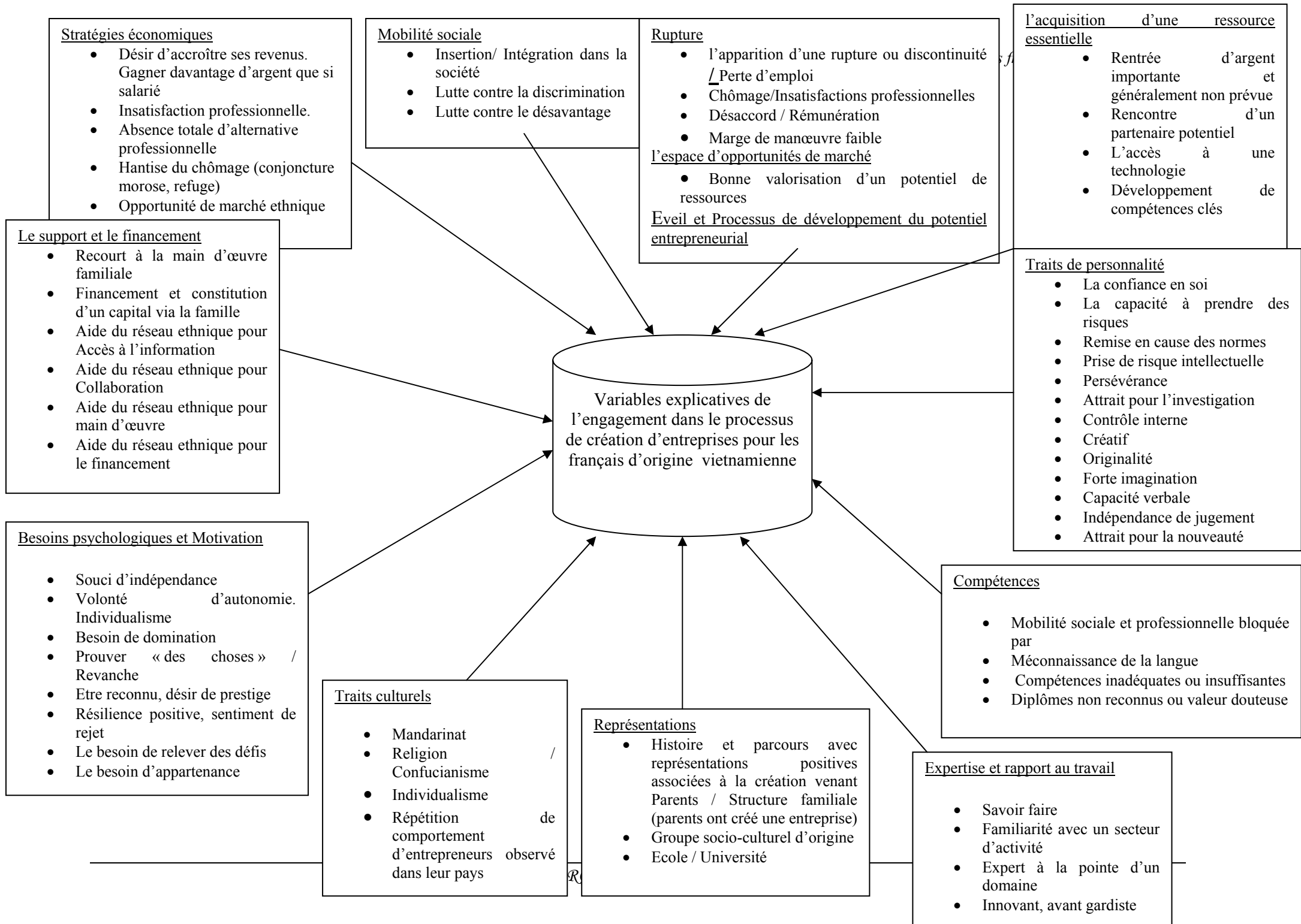
Problématique 6 : Valider la pertinence du modèle ethnique.

On peut supposer que ces variables vont influencer le poids d'un certain nombre d'autres variables décrites plus bas : les stratégies économiques, le support et le financement, mobilité sociale, compétences, personnalité, motivation.

### **3.3. Synthèse des Variables du modèle d'engagement dans l'entrepreneuriat pour les français d'origine vietnamienne**

La synthèse des variables du modèle d'engagement dans l'entrepreneuriat pour les français d'origine vietnamienne est présentée dans le schéma suivant.

**Figure 3 : Modèle d'engagement dans l'entrepreneuriat**



## **PERSPECTIVES**

A l'heure où les questions relatives à la place des populations issues de l'immigration dans le pacte républicain français font l'objet des plus grandes attentions, examiner l'importance de la variable discrimination dans la création d'entreprises par les français d'origine étrangère prend tout son sens. Pourtant, nous nous confrontons ici à la difficulté de mesurer le phénomène de discrimination, et nous ne pourrions que travailler sur la « perception » de la discrimination par les entrepreneurs.

Des recherches complémentaires nous paraissent nécessaires pour mesurer le rôle de la création d'entreprises dans l'intégration des populations issues de l'immigration ; joue-t-elle un rôle de ciment social avec la société d'accueil ou, au contraire, la possibilité de survivre économiquement via la création d'entreprise permet-elle à une communauté donnée de recréer ses propres institutions, et par là même, de générer un repli sur sa communauté d'origine ?

## **BIBLIOGRAPHIE**

ALDRICH H, AUSTER TE, « Small Business Vulnerability Ethnic Enclaves and Ethnic Enterprise », in R Ward, R Jenkins, *Ethnic Communities in Business*, 1984, Cambridge University Press

AJCHENBAUM Yves, « les populations d'Asie du Sud Est accueillies en France aux centres provisoires d'hébergement : 1975-1979 », France Terre d'Asile, Paris

APCE – Novembre 2000 – NA 171 « Innovation, niche de marché et concurrence »

BONACICH, Edna, « US Capitalism and Korean Immigrant Small Business: a study in the relationship between class and ethnicity », Working paper, University of California, Riverside

BOUDON Raymond, BESNARD Philippe, CHERKAoui Mohamed, LECUYER Bernard Pierre, et autres, *Dictionnaire de la sociologie*, Larousse, 1996

BOUDON Raymond, « Les méthodes en sociologie », Puf, 1969.

BOUTILLIER Sophie, UZUNIDIS Dimitri, « la légende de l'entrepreneur, le capital social ou comment vient l'esprit d'entreprise ? », *Alternatives Economiques*, Syros, 1999

BOUTILLIER Sophie, UZUNIDIS Dimitri, « Comment ont-ils réussi ? L'histoire des entrepreneurs du XVIIIe siècle à nos jours », *Studyrama*

BRUYAT Christian, « Créer ou ne pas créer ? Une modélisation du processus d'engagement dans un projet de création d'entreprise », *Revue de l'entrepreneuriat*, Vol 1 n°1, 2001

DRUCKER Peter, « Les entrepreneurs », Hachette, 1985

FAYOLLE Alain, « d'une approche typologique de l'entrepreneuriat chez les ingénieurs à la reconstruction d'itinéraires d'ingénieurs entrepreneurs », *Revue de l'entrepreneuriat*, Vol 1, n°1, 2001



- FILION, L.J, « le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances », Revue internationale PME, 1997
- GOLD S. Refugees and Small Business : the case of Soviet Jews and Vietnamese, Mime, 1988
- HELLY D, LEDOYEN A, Immigrés et création d'entreprises : Montréal 1990, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994
- KETS DE VRIES Manfred, The anatomy of the entrepreneur : Clinical Observations, Human relations, Vol 49, No 7, 1996
- KETS DE VRIES Manfred, « Struggling with the demons », Psychosocial Press, 2001
- KRUEGER N Jr, « Consequence of early exposure to entrepreneurship », Paper presented at the 1990 Western Academy of Management, Salt Lake City, 1990
- LE, Huu Khoa. « l'immigration du sud-est asiatique en France », 1997
- MA MUNG emmanuel ( 1996), L'entrepreneuriat ethnique en France sociologie du travail, vol n°2
- MERIGOT JG, LABOURDETTE A, « Eléments de gestion stratégique des entreprises », Cujas, 1980
- ORIOU Michel, « Identité produite, identité instituée, identité exprimée » ( Confusions des théories de l'identité nationale et culturelle) CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE, Vol LXVI, 1979
- PAIRAULT Thierry, « l'intégration silencieuse, la petite entreprise chinoise en France », L'harmattan
- PORTES A, RUMBAUT R, « Immigrant America : A portrait », Berkeley University of California Press, 1990
- PYONG GAP MIN, « A structural analysis of Korean Business in the United States », Ethnic Groups, 1984, vol 6, pp 1 – 25
- REEVES F, WARD R, “West Indian Business in Britain”, in R Ward , R Jenkins, “ethnic communities in Business”, Cambridge University Press, 1984
- SHAPERO A, SOKOL, 1982, « The social dimensions of entrepreneurship », Encyclopedia of entrepreneurship, Englewood Cliffs : Prentice hall inc., pp 72-80
- SCHUMPETER JA, « Théorie de l'évolution économique », Dalloz, Paris, 1935, P 319
- TOULOUSE, JM BRENNER G, « Immigrants as Entrepreneurs : Developing a Research Model », Montréal, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Mars 1990
- VERSTRAETE Thierry, “ Entrepreneuriat : modélisation du phénomène”, Revue de l'entrepreneuriat, Vol 1 n°1, 2001
- WALDINGER, R, ALDRICH, H, WARD, R and Associates, Ethnic Entrepreneurs : immigrants in Business in Industrial Societies, Newbury Park ( California), Sage Publications Inc, 1990
- ZACHARAKIS A, REYNOLDS PD, BYGRAVE W D, « Global Entrepreneurship Monitor – National Entrepreneurship Assessment. United States of America – 1999” Executive Report, Babson College et Kauffman center for Entrepreneurial Leadership

# *Les cahiers du CERGORS*

Septembre 2005, *Les cahiers du CERGOR* deviennent *Les cahiers du CERGORS* ! La série « *Les cahiers du CERGOR* » demeure consultable sur le site du CERGORS : <http://cergors.univ-paris1.fr>.

## *Numéro 1 – Septembre 2005*

Olivier Quang-Tri Truong, 2005. « Les entrepreneurs d'origine étrangère en France : le cas des français d'origine vietnamienne », *Les cahiers du CERGORS*, n°1.